

CONSEIL DEPARTEMENTAL (2), EPA Enfance - Jeunesse SEBAZAC CONCOURES, PETR HAUT ROUERQUE, PETR PAYS MIDI QUERCY, SIAEP LIORT JAOU, SIVOS PAYS SEGALI, SIVU Relais Assistantes Maternelles, SIVU SCAIPEL DU LIMOUSIN, SIAEP DE LA VIADENE, SMAEP MONTBAZENS-RIGNAC, SMAEP DU VIAUR, SMICTOM NORD AVEYRON, SYNDICAT INTERCOMMUNAL AEP HAUT PAYS VALLEE DE L'AVEYRON, SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENEE D'EAU POTABLE DES VALLEES DE LA SERRE ET D'OLT, SYNDICAT

INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE L'AVEYRON, SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA, SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT, SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN AMONT, SYNDICAT MIXTE DU LAC DE CASTELNAU LASSOUTS LOUS.

Monsieur le Président rappelle que le SMICA dispose de statuts qui prévoient (article 7.1) la répartition des membres du Comité Syndical par collèges mais également géographique.

Il indique que 45 candidatures sont parvenues au SMICA dans le délai de trois jours ouvrés précédents le vote.

Des élections par collèges ont été organisées selon le respect du scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

- Un premier tour à bulletin secret a été organisé dont les résultats sont les suivants :

Collège des communes de moins de 500 habitants (8 sièges) :

Le nombre de votes pour ce collège a été de 307 auquel on retire les 2 blancs et le nul pour avoir un nombre de suffrages exprimés s'élevant à 304.

La majorité absolue pour ce collège était de 153.

La proclamation des résultats fut donc la suivante (ordre de présentation des listes des candidats têtes de liste) :

-AGRECH Gérard : 140
 -ROUQUIE Sandrine : 140
 -PALMIER Nathalie : 140
 -AT André : 140
 -VALETTE Laurence : 140
 -SOLIER Anne-Claire : 140
 -SABATHIER Jean-Philippe : 140
 -JOULIA Daniel : 141
 -LACOMBE Christina : 164
 -COSTES BOUSQUET Nathalie : 164
 -CALMELS Anne : 164
 -CELIE CARTAYRADE Claudie : 164
 -VIDAL CONDOMINES Marina : 164
 -VARYN Marian : 164
 -FOUCRAS Sébastien : 164

A l'issue de ce premier tour sont donc élus : LACOMBE Christian, COSTES BOUSQUET Nathalie, CALMELS Anne, CELIE CARTAYRADE Claudie, VIDAL CONDOMINES Marina, VARYN Marian et FOUCRAS Sébastien.

Dans la mesure où un siège n'est pas pourvu, il doit être organisé un second tour.

Collège des communes de 501 à 1 000 habitants (4 sièges) :

Le nombre de votes pour ce collège a été de 304 auquel on retire les 2 blancs et les 2 nuls pour avoir un nombre de suffrages exprimés s'élevant à 300.

La majorité absolue pour ce collège était de 151.

La proclamation des résultats fut donc la suivante (ordre de présentation des listes des candidats têtes de liste) :

-LACAZE Cécile : 133
 -BILAT Amélie : 133
 -CUDEVILLE Sylvette : 132
 -VERGELY Camille : 132
 -GUIRAUD Vivien : 168
 -MALPEL Marie-Dolores : 168
 -TALLE Corinne : 167
 -NESPOULOUS Régine : 167

A l'issue de ce premier tour sont donc élus : GUIRAUD Vivien, MALPEL Marie-Dolores, TALLE Corinne et NESPOULOUS Régine.

Dans la mesure où tous les sièges ont été pourvus, il ne doit pas être organisé un second tour.

Collège des communes de plus de 1 000 habitants (4 sièges) :

Le nombre de votes pour ce collège a été de 311 auquel on retire les 2 blancs et le nul pour avoir un nombre de suffrages exprimés s'élevant à 308.

La majorité absolue pour ce collège était de 155.

La proclamation des résultats fut donc la suivante (ordre de présentation des listes des candidats têtes de liste) :

-BARBEZANGE Jacques : 140
 -GUION Daniel : 140
 -LANTUEJOULS Olivier : 141
 -NEUVILLE Daniel : 169
 -LE ROUX Patrick : 169
 -CHAPELLE Pascale : 171

Accusé de réception en préfecture
 012-251200861-20260625-20260625AES_2-DE
 Reçu le 29/06/2026

A l'issue de ce premier tour sont donc élus : NEUVILLE Daniel, LE ROUX Patrick et CHAPELLE Pascale.
Dans la mesure où un siège n'est pas pourvu, il doit être organisé un second tour.

Collège des EPCI à fiscalité propre (6 sièges) :

Le nombre de votes pour ce collège a été de 312 auquel on retire les 2 blancs et le nul pour avoir un nombre de suffrages exprimés s'élevant à 309.

La majorité absolue pour ce collège était de 156.

La proclamation des résultats fut donc la suivante (ordre de présentation des listes des candidats têtes de liste) :

-COUSI Josiane : 137
-CABROLIER Hélian : 137
-BOU CALMES Marie-Chantal : 137
-JACQUES Thierry : 137
-VINCENT Arnaud : 137
-LACAZE François : 136
-ARTUS Michel : 171
-MOUTERDE Claire : 171
-GALTIER Philippe : 171
-GRIMAL Pierre : 170
-CAYLA Florence : 171
-MASSAI Pascal : 171

A l'issue de ce premier tour sont donc élus : ARTUS Michel, MOUTERDE Claire, GALTIER Philippe, GRIMAL Pierre, CAYLA Florence et MASSAI Pascal.

Dans la mesure où tous les sièges ont été pourvus, il ne doit pas être organisé un second tour.

Collège des autres membres (syndicats, EPA, CCAS/CIAS, ...) (2 sièges) :

Le nombre de votes pour ce collège a été de 304 auquel on retire les 2 nuls pour avoir un nombre de suffrages exprimés s'élevant à 302.

La majorité absolue pour ce collège était de 152.

La proclamation des résultats fut donc la suivante (ordre de présentation des listes des candidats têtes de liste) :

-FRAYSSINET Fabrice : 131
-CORREY Chantal : 131
-JULIEN Serge : 171
-NOEL Patricia : 171

A l'issue de ce premier tour sont donc élus : JULIEN Serge et NOEL Patricia.

Dans la mesure où tous les sièges ont été pourvus, il ne doit pas être organisé un second tour.

- Un second tour est organisé pour deux collèges : les communes de moins de 500 habitants et celles de plus de 1000 habitants.
Au second tour, la majorité relative suffit pour emporter le suffrage.

Collège des communes de moins de 500 habitants (1 siège) :

Le nombre de votes pour ce collège a été de 201 auquel on retire les 35 nuls pour avoir un nombre de suffrages exprimés s'élevant à 166.

La proclamation des résultats fut donc la suivante (ordre de présentation des listes des candidats têtes de liste) :

-AGRECH Gérard : 84
-ROUQUIE Sandrine : 6
-PALMIER Nathalie : 13
-AT André : 16
-VALETTE Laurence : 7
-SOLIER Anne-Claire : 16
-SABATHIER Jean-Philippe : 14
-JOULIA Daniel : 10

A l'issue de ce second tour est donc élu : AGRECH Gérard.

Collège des communes de plus de 1 000 habitants (1 siège) :

Le nombre de votes pour ce collège a été de 203 auquel on retire les 16 blancs et les 9 nuls pour avoir un nombre de suffrages exprimés s'élevant à 178.

La proclamation des résultats fut donc la suivante (ordre de présentation des listes des candidats têtes de liste) :

Accusé de réception en préfecture
012-251200861-20260625-20260625AES_2-DE
Recu le 29/06/2026

-BARBEZANGE Jacques : 62
 -GUION Daniel : 11
 -LANTUEJOULS Olivier : 105

A l'issue de ce second tour est donc élu : LANTUEJOULS Olivier.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'Assemblée Extra-Syndicale réunie ce jour,

DECLARE ELUS les candidats ayant obtenus la majorité absolue au premier tour et la majorité relative au second tour ;

Communes de -500 hab. 8 postes	AGRECH Gérard – SAUJAC CALMELS Anne – SAINT JEAN SAINT PAUL CELIE CARTAYRADE Claudie – MONTJAUX COSTES BOUSQUET Nathalie – CURAN FOUCRAS Sébastien – CABANES LACOMBE Christian – PREVINQUIERES VARYN Marian – SAINT MARTIN DE LENNE VIDAL-CONDOMINES Marina – MONTCLAR
Communes de 501 à 1 000 hab. 4 postes	GUIRAUD Vivien – MONTLAUR MALPEL Marie-Dolorès – MUR DE BARREZ NESPOULOUS Régine – DURENQUE TALLE Corinne – MORLHON LE HAUT
Communes de +1 000 hab. 4 postes	CHAPELLE Pascale – RODEZ LANTUEJOULS Olivier – FLAGNAC LE ROUX Patrick – VALADY NEUVILLE Daniel – CREISSELS
EPCI à fiscalité propre 6 postes	ARTUS Michel – CC PAYS SEGALI CAYLA Florence – RODEZ AGGLOMERATION GALTIER Philippe – CC AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE GRIMAL Pierre – CC REQUISTANAIS MASSAI Pascal – OUEST AVEYRON COMMUNAUTE MOUTERDE Claire – CC AVEYRON BAS SEGALA VIAUR
Autres membres (syndicats, CCAS/CIAS, etc.) 2 postes	JULIEN Serge – CCAS RODEZ NOEL Patricia – SMICTOM

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Le Président du SMICA

Acte dématérialisé

Jean-Louis GRIMAL

Accusé de réception en préfecture
 012-251200861-20260625-20260625AES_2-DE
 Reçu le 29/06/2026